



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Notre engagement, votre sécurité !

Objet : Prévention pour les vols dans les résidences et sur les terrains

Les conseils de prévention de base sont :

- De donner à votre résidence un air habité et de verrouiller vos portes, de même que celles des cabanons;
- D'éclairer votre résidence afin que les coins sombres ne soient pas intéressants pour les voleurs (Minuterie, détecteur de mouvement, etc.);
- De ne pas laisser d'objets accessibles, de valeur ou non, à l'extérieur qui pourrait aider les voleurs à atteindre les endroits vulnérables de votre résidence;
- De buriner vos biens de valeurs, car ces objets ne détiennent aucune valeur chez le receleur (le burinage doit être visible).
- Un bon système d'alarme peut être aussi un excellent moyen de prévention. Relié à une centrale ou simplement muni d'un clairon avertissant le voisinage, il peut vous éviter bien des tracas.

La collaboration des citoyens est essentielle au travail des policiers. Si vous apercevez une personne suspecte dans votre secteur, notez une brève description de celle-ci; le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux particuliers. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro de la plaque d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque. Si vous êtes victime ou témoin d'un acte criminel, n'hésitez pas le signaler à la Centrale de l'information criminelle, au 1 800 659-4264 ou à l'organisme Échec au crime au 1 800 711-1800.

Objet : Arnaque téléphonique : prévention auprès des aînés

Les policiers de la Sûreté du Québec tiennent à rappeler certains conseils de sécurité afin d'éviter des fraudes auprès des personnes âgées. Il s'agit de la fraude du « grand-parent ».

Encore récemment, des individus se font passer pour les petits-enfants de certains aînés afin de leur soutirer des sommes d'argent et utiliseraient toujours un stratagème similaire.

Les suspects téléphoneraient à des aînés en se faisant passer pour leurs petits-enfants. Ils prétendraient avoir des problèmes avec la justice tout en spécifiant que la situation est urgente et demanderaient qu'ils leur fassent parvenir immédiatement de l'argent. Ils insisteraient pour que leurs parents ne soient pas mis au courant et mentionneraient les rembourser dès que possible.

Les arnaqueurs pourraient également avoir un complice qui entrerait en communication avec la personne âgée en prétendant être un policier ou un avocat. Les suspects ou leur complice vont même récupérer l'argent demandé au domicile de la victime. Aussi, le suspect pourrait demander à sa victime de lui transférer, par le biais d'un service de transfert d'argent en ligne, de l'argent dans un compte présumé appartenir à son petit-fils.

Voici quelques conseils de prévention afin d'éviter de tomber dans de tels pièges. Il est important d'informer nos proches aînés de ce type de fraude et de leur transmettre ces conseils :

- N'offrez jamais d'information privilégiée à votre interlocuteur.
- Demandez-lui des détails et validez ces informations avec les parents ou d'autres membres de la famille.
- Assurez-vous de l'identité de votre interlocuteur en lui posant quelques questions personnelles auxquelles seuls vos vrais petits-enfants sauront répondre.
- Ne faites jamais un virement d'argent télégraphique, peu importe les circonstances.
- Ne fournissez jamais votre numéro de carte de crédit par téléphone ou sur Internet à moins d'être sûr du destinataire.